

A six heures p.m., du consentement de la Chambre, M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'entente conclue le 14 décembre 1929, entre le Dominion du Canada et la province du Manitoba concernant le transfert des ressources naturelles à cette province.

Et aussi,—Copie de l'entente conclue le 14 décembre 1929 entre le Dominion du Canada et la province de l'Alberta concernant le transfert des ressources naturelles à cette province.

M. l'Orateur ajourne alors la Chambre sans poser la question, conformément à la règle 6, jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.